



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 06/24 : APPROBATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE ARTEMIS-RD ET LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON – EXTERNALISATION DE LA GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu l'externalisation de la gestion du Système d'Information de la Mairie de LA ROQUE D'ANTHERON,

APPROUVE le contrat de partenariat entre ARTEMIS-RD et la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON relatif à l'externalisation de la gestion du Système d'Information de la Mairie, tel qu'il est annexé.

DIT que le présent contrat définit les conditions et modalités de la fourniture, par ARTEMIS-RD au Client, de prestations d'externalisation de la gestion du Système d'Information telles que définies.

DIT que le contrat est conclu pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} Février 2024.

DIT que le coût est fixé à 12.874,31 € HT soit 15.449,17 € TTC (annexe 2 – conditions particulières)

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 12 février 2024



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 15/02/24
Et de la publication ou notification le 15/02/24